

2- Les Victimes

	2007	2008	2009
Personnes morales	65%	80 %	60 %
Personnes physiques	35%	20 %	40 %

Nombre total de victimes : 176 179 184
 Ratio : Nb auteurs / victimes : 1,04% 0,97% 0,91%

La répartition entre personnes morales et personnes physiques victimes est soumise à des variations importantes ; ainsi, après une période marquée par une augmentation du nombre de personnes morales qui a culminé en 2008 à 80%, cette catégorie de victime a baissé en 2009 à 60 %, soit un retour vers 2005-2006.

Par ailleurs, le ratio « Nombre d'auteurs par victime » reste stabilisé autour d'un rapport individualisé.

3- Les infractions traitées :

(Dossiers sortis)

	2007	2008	2009
Vols + Vols aggravés	16 %	9 %	8 %
Vols en réunion	7 %	15 %	11 %
Dégradations-Tags	31.8%	30 %	24 %
Violences+Violences V.	9 %	18 %	36 %
Agressions+Agres.Sex.	17 %	2,5 %	1 %
Destructions par incendie	0.6 %	2,2 %	5 %
Outrages – Menaces	5.4 %	7 %	8 %
Recel - Escroqueries	7.2 %	4 %	3,5%
Port d'Armes		1,6%	1 %
Stupéfiants		12,5%	2 %
Infraction au code de la route			1,8 %

Les différentes infractions à l'origine des mesures de réparation se regroupent en quatre catégories de la manière suivante :

- les dégradations : 29%
- la violence et le non respect : 45,8%
- le vol : 19%

En 2009 l'usage de stupéfiants n'entre plus dans ce tableau du fait des stages collectifs organisés dans le cadre de la loi de prévention de la délinquance (Loi du 5 mars 2007). Le chiffre de 2% indiqué ne correspond qu'à la facturation d'un stage réalisé en décembre 2008.

4- La nature de la commande (156 entrées en 2009)

	Cas	%
- Avant poursuite par le Parquet :		
o Mission de réparation :	71	45,5 %
o Stages collectifs/ problèmes de drogue :	0	%
- Pendant l'Information :		
o Par le Juge des Enfants :	73	46,8 %
o Par le juge d'Instruction :	0	
- Par jugement en audience :		
o De Cabinet :	11	7,1 %
o Du Tribunal pour Enfants :	1	0,6 %

Evolution sur 3 années :	2007	2008	2009
Parquet	59%	45,4%	45,5 %
Juges des Enfants	41%	54,6%	54,5 %

5- La prestation de service

• Les types de réparation

Les auteurs effectuent parfois simultanément des démarches auprès des victimes et de la collectivité. C'est pourquoi le nombre de réparations indirectes et directes dépasse 203.

De manière globale, une rupture importante :
 (Rappel 2008 2007)

* Des réparations **directes** sont effectuées par 17 % des auteurs (66% 49%)

* Des réparations **indirectes** sont réalisées par 68,5% des auteurs (59% 60%)

* Le stage collectif sort du champ de l'activité liée à la mission de la PJJ ; l'ARSEA exerce alors une mission de Délégué du Procureur de la République pour s'assurer de la conformité du stage au cahier de charge.

	2009	
TYPES DE REPARATION		
<u>Directe (sur 108)</u>		
- Lettre d'excuses	11	10,2%
- Excuses	29	26,9%
-Autre production	5	4,6%
- Rencontre médiatisée de la victime	14	13 %
-Participation à un groupe d'expression	17	15,7%
- Indemnisation	32	29,6%
		%
<u>Indirecte (sur 151) au profit</u>		
- Organisation humanitaire	10	6,6%
- Services Techniques	14	9,2%
- Communes	40	26,5%
- Associations	36	24 %
- Association Culturelle	3	2 %
- Associations Sportives	14	9,2%
-Associations Environnement	0	0 %
-Aides aux personnes	34	22,5%

• **Résultats (mesures sorties)**

	2007		2008		2009	
Ont terminé la réparation	171	92,9%	160	87,5%	185	91%
Refus	8	4,4%	11	6 %	9	4,5%
Interruption	5	2,7%	3	1,6%	5	2,5%
	184		183		199	

Dont :

- Mission retirée au Service	2	9 (CAE) = 4,9%	3 1,5%
-Proposition complémentaire (dont signalement)	1	6	1 0,5%

Ce tableau met en évidence la stabilisation des **réparations terminées à 91 %**. Une seule situation a fait l'objet d'une proposition complémentaire.

• **Durée de prise en charge**

La durée moyenne de prise en charge est de 3-5 mois, et correspond à la préconisation du référentiel.

II – VIE DU SERVICE

• **Un travail d'équipe toujours fonctionnel**

L'équipe a été renforcée pendant 6 mois à mi-temps par une éducatrice qui a également assuré le remplacement du congé de maternité de la collègue qui travaille à temps partiel.

Une stagiaire de l'école supérieure en travail éducatif et social (ESTES) de Strasbourg a accompli avec intérêt un stage de deux mois et demi.

• **La richesse de l'échange des pratiques dans le réseau des services de réparation pour mineurs**

L'implication dans le réseau animé par la Fédération « Citoyens et Justice » se poursuit au niveau régional Grand Est. Trois rencontres par an permettent aux éducateurs de poursuivre une réflexion avec des collègues de Strasbourg, Nancy, Metz et Besançon.

En 2009, c'est le rôle de l'encadrement et une réflexion sur les écrits qui ont permis une mutualisation des connaissances et des savoir faire.

- **Le développement du réseau de partenaires :
une démarche citoyenne**

En 2009, 82 partenaires ont constitué l'offre possible, répartis selon les catégories suivantes :

	2007	2008	2009
Etablissements de santé et de retraite	9.5%	5 %	7 %
Associations et entreprises ayant mission de service public	30.5%	29.7%	29 %
Collectivités territoriales	36.8%	24.8%	34 %
Secteur sportif	7.4%	13.2%	10 %
Secteur humanitaire et caritatif	2.1%	14.1%	8 %
Secteur culturel	7.4%	8.3%	2 %
Secteur socio-culturel et prévention	6.3%	4.1%	10 %
Autres	0%	0%	0 %

La caractéristique de « service public » étendue aux collectivités territoriales concerne près de 70% des lieux d'accueil où se sont exercées des activités de réparation. Plusieurs conventions ont été signées.

- **Un travail de concertation entre services de la PJJ et l'ARSEA**

La nouvelle organisation territoriale a été l'occasion pour la PJJ de mieux structurer sa mission de cohérence sur un territoire et d'interlocuteurs pour les partenaires institutionnels.

Ainsi, la discussion menée par le SERP avec l'officier commandant le Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est déployée au niveau de l'ensemble du département et des acteurs de la réparation et a abouti à une convention offrant différentes portes d'entrée.

- **La mise en œuvre de l'évaluation interne**

Mise en veille pendant le congé de maternité de la collègue, le chantier de l'évaluation interne a été réactivé en novembre pour élaborer les fiches de synthèse et pour formaliser des fiches d'objectifs d'amélioration.

En conclusion

Toujours soumis aux aléas d'un changement important du cadre référentiel, (Révision du Code de procédure pénale et ses déclinaisons pour les mineurs), le service n'a pas pour autant perdu la pertinence et l'efficacité de son intervention.

Dans cette attente il convient d'indiquer différentes pistes à travailler :

↳ L'évaluation de l'impact du référentiel et de la baisse des normes

↳ La finalisation de l'évaluation interne durant le 1^{er} semestre 2010 en vue d'établir un calendrier des actions.

↳ Un effort sera également fait en direction des lieux d'accueil pour une activité de réparation : communication autour des bilans d'activités de chaque mineur et regards croisés sur l'évolution des publics sensibles.